

Lettre du Maire



Extinction de l'éclairage public **Une nécessité**

Chères Cheptainvilloises,
Chers Cheptainvillois,

Le conseil municipal s'est toujours engagé dans une démarche de **développement durable** et plus particulièrement en faveur de la **transition énergétique**.

L'éclairage public est le second poste de dépense énergétique après le chauffage et l'éclairage intérieur des bâtiments. Il représente 40 % des factures d'électricité des collectivités de 2000 habitants. **L'éclairage public est un levier** pour la transition énergétique. Pour nos futurs investissements, nous nous sommes engagés par le biais du contrat de relance et de transition écologique à moderniser les éclairages intérieurs des bâtiments communaux. Prochainement, avec l'aide d'un conseiller en énergie partagé, nous établirons un bilan énergétique du patrimoine communal et plus particulièrement celui du gymnase afin d'engager des économies énergétiques.

Aller plus loin...

Depuis deux années, nous expérimentons l'extinction totale de l'éclairage extérieur au mois d'août afin de limiter la pollution lumineuse et permettre l'observation des étoiles. En parallèle, avec Cœur d'Essonne Agglomération, nous avons travaillé à la **modernisation** et à **l'amélioration** de l'éclairage public. Plus d'un tiers des points lumineux de la commune ont été **changés en LED**. Les sept armoires électriques qui alimentent, la commune ont été équipées **d'horloges astronomiques**. Ces équipements permettent un **déclenchement précis** en fonction de l'heure de lever ou de coucher du soleil,

tout au long de l'année. Un **abaissement de la puissance** des lampes (de 50 à 90 %), en fonction des plages horaires, est aussi programmé.

Quels résultats attendre ?

- ▶ Diminuer de plus de 40 % la consommation énergétique
- ▶ Réduire les nuisances lumineuses dans les habitations (qualité du sommeil)
- ▶ Limiter l'impact sur la faune, la flore en respectant l'alternance jour/nuit.
- ▶ Limiter la pollution lumineuse pour ralentir les étoiles
- ▶ Compenser les évolutions du prix de l'électricité

Questions fréquentes

L'éclairage contribue-t-il à assurer la sécurité du secteur ? Le lien entre cambriolage et éclairage n'est pas établi. Les statistiques le confirment : 80 % des cambriolages ont lieu en plein jour, 55 % entre 14h et 17h (données nationales).

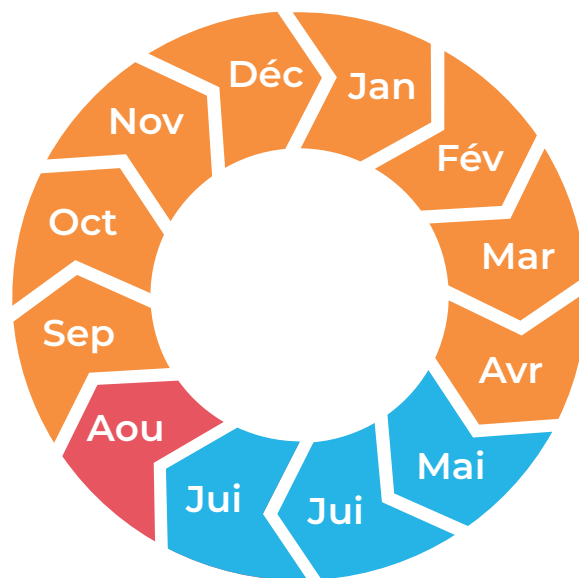
La coupure de nuit est-elle acceptée par les citoyens ? Opérer une coupure de nuit en milieu rural tombe sous le coup du « bon sens ». L'appréhension de la coupure de nuit peut être générationnelle. Les plus âgés de nos concitoyens considèrent l'éclairage public comme un service rassurant. Pour les plus jeunes, la question environnementale domine le sentiment de sécurité.

Existe-t-il des palliatifs à la coupure de nuit ? Oui, des systèmes de détection existent mais cela nécessite un très important investissement. La ville de Longpont expérimente ce dispositif. Attendons leur retour d'expérience, avant d'engager cette réflexion.

Plusieurs types d'extinctions durant l'année

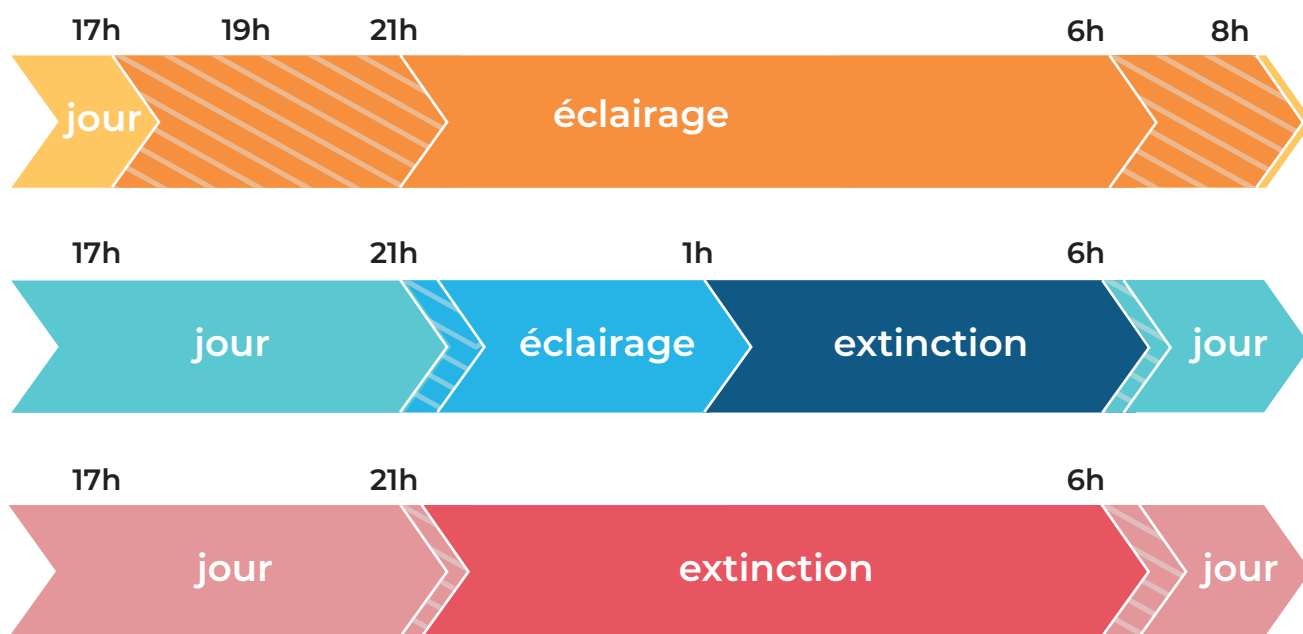
Pour s'adapter au mieux aux habitudes des habitants, nous avons opté pour **une différenciation de l'extinction**, selon les saisons. En hiver où les jours sont les plus courts nous n'éteignons pas les lumières. Quand les jours se rallongent, nous appliquerons une extinction partielle ou totale.

- pas d'extinction du 22 août au 30 avril
- extinction partielle du 1^{er} mai au 31 juillet
- extinction totale du 1^{er} août au 21 août



Détails pour chaque type d'extinction

Les zones hachurées correspondent à la variation de l'allumage ou de l'extinction de l'éclairage, selon l'horaire du lever ou du coucher de soleil, grâce au fonctionnement des horloges astronomiques.



Le **15 juin 2022**, l'arrêté portant sur la réglementation des heures de mise en service de l'éclairage public sera appliqué sur notre territoire, conformément à ces explications. Nous rejoindrons ainsi les communes de Breuillet, de Marolles-en-Hurepoix et de Lardy qui éteignent déjà leurs lumières. C'est ensemble, en prenant conscience collectivement de **l'impérieuse nécessité de respecter notre planète**, que nous ferons face aux enjeux environnementaux.

Kim Delmotte